

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 23 mai 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un évènement sportive (coupe scolaire), à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Le lundi 2 juin 2025 de 12.00 heures jusqu'à 16.00 heures, le stationnement est interdit sur le Parking « *Place des Martyrs* » à Leudelange, sur tous les emplacements.

Du jeudi 12 juin 2025 de 13.00 heures jusqu'au vendredi 13 juin 2025 à 16.00 heures, le stationnement est interdit sur le Parking « *Place des Martyrs* » à Leudelange, sur tous les emplacements.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Circulation interdite

Du jeudi 12 juin 2025 de 13.00 heures jusqu'au vendredi 13 juin 2025 à 16.00 heures, la circulation est interdite au Parking « *Place des Martyrs* » à Leudelange.

Cette disposition est indiquée par le signal C,2a .

Leudelange, le 23 mai 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster

